Conseil de quartier Montmartre

RENCONTRE PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2020

Après plusieurs mois de pause due à la période de réserve électorale et à la situation sanitaire, une rencontre publique du Conseil de quartier Grandes Carrières – Clichy s'est tenue le samedi 21 novembre 2020 en vidéoconférence. Une quarantaine de participants étaient présents.

La rencontre était animée par le Service Démocratie locale de la mairie du 18e.

Étaient présents Violaine Trajan, adjointe au Maire chargée de la culture et élue référente de ce conseil de quartier ainsi que Fanny Bénard, adjointe au Maire du 18e chargée de la participation citoyenne, de la concertation sur les projets d'aménagements et de la mise en œuvre du budget participatif. Étaient également présents : Antoine Dupont, adjoint au Maire du 18e en charge des mobilités, de la voirie et de la transformation de l'espace public, Frédéric Badina, Conseiller de Paris, délégué auprès du Maire du 18e chargé de la propreté de l'espace public, du réemploi et de l'économie circulaire et Kévin Havet, adjoint au Maire du 18e chargé de la sécurité, de la police municipale et de la vie nocturne.

Le confinement a contraint le service de la Démocratie Locale à évoluer vers de nouvelles manières d'animer la démocratie participative sur les quartiers. Des réunions publiques étaient effectivement prévues en présentiel : le choix a été fait de ne pas les supprimer ou les décaler compte-tenu de l'incertitude liée à la covid-19.

Cette décision est aussi un moyen de garder un lien avec les habitants, collectifs et associations des quartiers qui sont présents sur le terrain et qui doivent eux aussi faire face à des contraintes toujours plus fortes en raison de la crise.

Celle-ci s'est déroulée en 3 phases distinctes :

Dans un premier temps, le Service Démocratie Locale a accueilli les participants en ligne et les a brièvement briefés sur les principes et objectifs des rencontres du Conseil de quartier : informer sur la vie locale ; permettre les échanges entre habitants, commerçants, acteurs associatifs et élus ; réfléchir à des projets d'intérêt local et pouvoir les mettre en œuvre avec le soutien du Service Démocratie Locale et des élus référents.

Dans un second temps, un support visuel a été produit par le service Démocratie Locale durant la réunion, à l'aide des retours des ordres du jour participatifs diffusés à tous les habitants inscrits au Conseil de quartier quelques semaines auparavant.

Les quatres thèmes ainsi retenus étaient : **Mobilités et circulations - Sécurité et tranquillité publique - Propreté et cadre de vie – Aménagement et végétalisation.**

Durant une heure, les élus sont revenus en détail sur les éléments projetés devant tous les participants. Les interactions furent une priorité dans l'animation de cette réunion publique : les prises de parole des habitants ont été privilégiées autant que possible, via les micros et par la messagerie instantanée du logiciel de visioconférence. Tous les échanges issus de ces canaux sont intégrés dans ce compte-rendu.
Le dernier temps de la rencontre consistait en la présentation de projets citoyens issus du conseil de quartier. Cette phase a été une étape de restitution des actions déjà réalisées ainsi qu'une présentation des nouveaux projets proposés.

Emile Meunier a rappelé son rôle en tant qu'élue référent. Il est au centre de la transmission d'informations entre les acteurs des quartiers et la municipalité. Présent pour le territoire, sa mission est d'être un facilitateur sur les sujets discutés dans le cadre du conseil de quartier et aussi au-delà. Il est présent pour remonter les informations nécessaires ou pour alerter les élus en fonction de leurs délégations. À ce titre, Violaine Trajan rappelle sa disponibilité sur les réseaux sociaux, par mail et physiquement.

Fanny Bénard expose le double rôle d'un conseil de quartier :

- être la « voix du quartier » : faire remonter à la Mairie un certain nombre de problématiques permet-tant aux élus de définir une feuille de route pour y répondre,
- une instance permettant aux citoyens de porter eux-mêmes des projets concrets d'animation, de solidarité, de sensibilisation et d'amélioration du cadre de vie dans leur quartier.

Ces réunions en ligne témoignent de la volonté du service Démocratie Locale et des élus du 18ème arrondissement de ne pas annuler ces temps démocratiques qui animent les quartiers. Conscient que de nombreux publics ne pourront pas être/ne seront pas présent, nous reprendrons un format en présentiel dès lors que les conditions le permettront, tout en revenant en détails sur les éléments abordés durant ces réunions en ligne.

Vous voudrez bien trouver ci-après le compte-rendu synthétique des échanges.

Merci à tous les habitants, professionnels et acteurs associatifs du quartier présents.

Voici le compte-rendu synthétique des échanges par groupes et en plénière. Merci à tous les habitants et acteurs associatifs présents. Table thématique : propreté et cadre de vie

Thématique : Mobilité et circulation

Intervenante ressource : Antoine Dupont, adjoint au Maire en charge des mobilités, de la voirie et de la transformation de l'espace public.

Avant de commencer, Antoine Dupont donne des éléments sur les travaux de voirie en cours :

- **Rue Tholozé** : les travaux sont finalisés sur ce secteur.
- **Rue Gabriel** : l'élargissement du trottoir est prévu avec la mise en place d'un passage piéton et la suppression de places de stationnement devant la crèche.
- **Validation réalisée en mairie des travaux complémentaires d'amélioration des rues Audran et Germain Pilon** afin de mettre en place une zone de rencontre piétonne à 20km/h. Une rangée de stationnement est supprimée, les trottoirs seront élargis et mis aux normes pompiers (largeur de 4m pour faciliter les passages de secours).
- **Arrêté de voirie à l'étude avec l'élu référent du quartier, Emile Meunier**, pour réduire le passage des poids lourds à Montmartre. C'est un sujet récurrent avec des véhicules bloquant la circulation du quartier.
- Un projet avait été voté dans le bas Montmartre au budget Participatif dans le but de réaménager **la rue Lepic et la rue des Abbesses**. La mairie a aussi un projet de réduction des nuisances de circulation qui y sera lié ; nous reviendrons vers vous en début 2021. Le cabinet et les services techniques ont préparé plusieurs axes dans le but de réduire les nuisances comme la modification du plan de circulation et la localisation des places de stationnement. L'idée est de redonner un esprit village avec plus de place pour les piétons avec moins de circulation traversante, sans pour autant interdire la circulation des véhicules des habitants. Les riverains seront toujours autorisés à circuler avec comme priorité de redonner de l'attractivité pour attirer les parisiens.

Ré autoriser les places de stationnement vélos sur les places de parkings ? Quid de la suppression de ces places ?

Dans l'arrondissement ont été placés 4 boxs à vélo sécurisés pour une période de test depuis début octobre. Chaque box contient 6 vélos. La mairie centrale réfléchit à élargir le dispositif à 50 box dans Paris. Il y a un sujet de budget puisque ces abris coutent cher : 10 à 15 000 euros l'installation plus 6000 euros pour l'installation. Pour comparer, la pose d'un arceau vélo coute 5000 euros pour une installation définitive.

Dans tous les cas, l'objectif est le placement sur des places de stationnements de véhicules pour les supprimer par deux en surface. il sera ensuite possible de les réaffecter à du stationnement vélo, à des projets de végétalisation ou ce qui est prégnant à Montmartre, à des terrasses éphémères. L'action de concertation 10m² en bas de chez vous pense, avec les habitants, à des possibilités autour de la réaffectation de ces places.

Possibilité de déménager des emplacements de parking à trottinettes ?

La Ville de Paris a passé des appels d'offres afin de réglementer les places de trottinettes dans Paris. La volonté est de limiter le nombre de trottinettes dans l'espace public et le nombre d'opérateurs. Dans le cadre de cet appel d'offre où 3 acteurs ont été sélectionnés, il a été mis en place des places de stationnement hors trottoirs : 2000 places sont disponibles dans Paris.
Nous ferons la demande aux services afin qu'ils étudient la possibilité de déplacer des aires de stationnement.

Beaucoup de deux-roues ne respectent pas les sens interdits dans le quartier. Qu'en sera-t-il de la circulation des deux roues dans les années à venir à Montmartre ?

Dans le cadre du non-respect des règles du code de la route, le seul outil disponible est la verbalisation avec une présence humaine de terrain.
En ce qui concerne le stationnement des deux roues motorisées ; Antoine Dupont s'estime favorable au contrôle et à une plus grande réglementation, qui peut passer par le paiement du stationnement. C'est une décision qui peut être prise en Mairie centrale ; toutes les questions de stationnement sont analysées à une échelle globale du quartier et de l'arrondissement.

Rue Androuët : piétonisation temporaire amenée à devenir pérenne ?

Aujourd'hui sur cette rue, c'est un arrêté de voirie validé début septembre dans le cadre du déconfinement. Pour l'instant c'est quelque chose qui n'est pas appelé à être pérennisé puisque l'arrêté est temporaire.

Avec les services de la voirie et au sein de l'équipe municipale, nous sommes pour la pérennisation : cela prend du temps. Il faut voir des questions comme l'arrivée des secours et la question de l'espace regagné. Nous reviendrons vers les habitants dès lors qu'une décision sera actée.

Les terrasses : une emprise étendue sur l'espace public suite au premier déconfinement. 3 questions sont ressorties des contributions :

- **Sont-elles compatibles en l'état avec l'aspect paysager du quartier ?**
- **Y a t-il une obligation d'entretien et/ou de suppression des terrasses en cas de non-utilisation ?**
- **Une date de fin des terrasses provisoires ?**

Les terrasses éphémères ont été mises en place dans le cadre du 1er déconfinement pour réduire le risque de contamination et pour permettre aux bars et restaurants de continuer leur activité, certes réduite. Le but était de baisser le nombre de fermetures pour raison économique. Une charte déclarative a été mise en place : dès lors qu'une terrasse est installée et que le propriétaire consent à respecter ses règles, il a le droit de mettre en place ce mobilier sur l'espace public.
Il y a eu des dérives d'emprises sur l'espace public qui ne respectaient pas la chartre avec des terrasses trop importantes et/ou qui ne laissent pas de place aux piétons.
Dans un second temps, la mairie a décidé de prolonger cette autorisation jusqu'au 30 juin 2021 avec des contraintes complémentaires et la mise en place d'amendes dissuasives : certains restaurateurs et gérants de bars payaient les précédentes amendes puisqu'elles étaient trop faibles par rapport à leur chiffre d'affaire.

Les terrasses continuent et ne sont pas démontables aujourd'hui. La mairie ne dispose pas du droit de demander leur démontage. Aujourd'hui elles prennent de la place sur l'espace public et ne génèrent pas de redevance pour la Ville. Il y a aussi la volonté de faire rentrer ces terrasses dans le code des terrasses classiques afin qu'elles génèrent ladite redevance. Et ces terrasses ne pourraient être installées qu'avec l'accord de la mairie. Or aujourd'hui, on n'est que sur du déclaratif ; les élus pourraient valider la mise en place de terrasses complémentaires.
Les éléments peuvent évoluer et nous sommes dans une période de transition. La mairie n'a pas pour le moment l'autorisation de les démonter. Par contre dès que des débordements sont constatés, on met en place des contrôles et des amendes.

Conservation du nom « Montmartrobus (ligne 40) ? Ligne n°54 : des solutions pour améliorer le confort des usagers ?

Nous avons contacté la RATP ; cela fait deux fois que nous avons insisté sur le nom de la ligne 40. Nous attendons aussi les propositions de la RATP ; c'est elle qui a la compétence sur la ligne n°54.

Réponses aux questions du chat :

Le manque de places de stationnements de véhicules pose de nombreux problèmes. Je n'arrive personnellement plus à trouver des places ; est-ce que je dois me séparer de ma voiture, que dois-je faire ?

J'ajoute qu'il manque beaucoup d'espaces de convivialité dans le quartier ; on pourrait aussi avoir des endroits où l'on peut s'arrêter, quelque chose d'interactif aussi.

Antoine Dupont : Nous ne voulons pas opposer les usagers. Il y a 33 000 habitants au km² dans le 18ème. La majorité de l'espace public est dédiée à la voiture. On doit donc rééquilibrer l'espace public en fonction de ses évolutions. Quand on contraint les utilisateurs de véhicules, on se doit de proposer des alternatives. Or, de nombreux conducteurs utilisent les véhicules par confort. La région doit donner plus de financements pour une amélioration des transports en commun et je conviens que les projets type CDG Express ne vont pas dans le bon sens. C'est pourquoi nous travaillons vers de nouvelles pistes cyclables et d'offres de transport alternatives. Il faut faire en sorte qu'on tende vers les mobilités douces ; on ne supprimera jamais les places de livraison des commerçants et les places pour les mobilités réduites. On réduit simplement les places de stationnement traditionnelles.

Emile Meunier : Ce que l'on cherche à réaliser à travers ces nouvelles réglementations, c'est le fait de redonner des espaces aux Montmartrois. Les poids lourds et les véhicules posent des problèmes pour le cadre de vie des habitants ; réguler c'est améliorer la qualité de vie de tous. La végétation sur les places de stationnements va rendre la vie plus agréable.

Thématique : Sécurité et tranquillité publique

Intervenante ressource : Kevin Havet, Adjoint au Maire du 18e chargé de la sécurité, de la police municipale et de la vie nocturne.

Sécurisation boulevard de Clichy – Square Louise Michel et Halle Saint – Pierre – parcours pédestre en soirée par la DPSP

Kevin Havet rappelle l'engagement de campagne d'Anne Hidalgo et d'Éric Lejoindre, le maire du 18ème, pour la création d'une Police Minicipale.

Nous avons recruté **120 agents supplémentaires en octobre afin d'anticiper sa création.** Nous voulons une PM (police municipale) paritaire afin d'avoir un contact profond avec les habitants. Nous la voulons visible, à pieds, en véhicules, à vélos… Nous voulons retourner à une police de proximité, formée à la lutte contre les discriminations, les violences faites aux femmes, l'homophobie. Elle sera décentralisée par arrondissement.

Nous avons mis en place **des parcours pour les agents de la DPSP** (direction de la prévention, de la sécurité et de la protection = future police municipale) sur le bas Montmartre. En plus des parcours, nous sécurisons les sorties d'écoles, patrouilles.
Aujourd'hui le 18ème est un des arrondissements les plus dotés en effectif. La PM apportera des solutions sur les incivilités qui « pourrissent » la vie au quotidien afin de libérer des tâches pour la Police Nationale : le trafic de drogue et les enquêtes criminelles.

Nous connaissons la problématique des vendeurs à la sauvette et des tresseurs qui sont beaucoup moins présents à cause du manque de touristes sur le territoire de Montmartre. Les flux se sont taris et nous faisons en sorte d'être présents pour casser les réseaux, notamment sur la prostitution du niveau de Boulevard de Clichy.

Sur les terrasses : nous travaillons à résoudre les problématiques. Ce sont toujours les mêmes commerces qui réalisent les nuisances précédemment évoquées ; 90% des commerces jouent le jeu et 10% ne le font pas. Aussi nous utilisons toutes les compétences à notre disposition. D'abord nous réalisons de la médiation et après nous mettons des amendes de 120 euros. Nous savons qu'ils peuvent facilement l'intégrer sur leur chiffre d'affaire ; mais dès lors que la terrasse empiète sur une piste cyclable ou une place handicapée ; on peut faire une évacuation de la terrasse en mobilisant toutes les compétences. Nous demandons aussi au gouvernement de nous donner toutes les compétences pour que nous puissions décider du montant des amendes.

Enfin on nous a fait remonter la stagnation régulière d'hommes vers la Halle Saint-Pierre et du sentiment d'insécurité engendré. La DPSP passe souvent sur ce circuit ainsi que des médiateurs de la ville de Paris : c'est surtout pour éviter les nuisances sonores et des incivilités.

Réponses aux questions du chat :

La police municipale est-elle votée ? Y aurait-il une PM dédiée à Montmartre ?

Kévin Havet évoque l'objectif d'avoir une équipe dédiée par arrondissement. Des agents sont déjà récupérés de la Préfecture de Police ainsi que les agents de surveillance des Parcs et Jardins. L'objectif est de mutualiser toutes ces compétences pour créer un ensemble et gagner en efficacité, au plus près des problématiques.

Il manque une surveillance dans tous les squares de Montmartre quand même non ?

Kévin Havet répond que la Mairie connait le besoin d'une présence efficace face à plusieurs squatteurs ou toxicomanes dans les différents squares et jardins du 18ème. On est présent et on ajuste. Dans le cadre de la création de la PM, les agents de surveillance des Parcs et Jardins sont régulièrement formés. Un agent seul dans sa guérite n'était ni sécurisant ni efficace. Il y a un besoin d'ajustement pour une présence humaine réellement efficace et c'est ce que nous essayons de faire au quotidien.

Est-ce que la PM va récupérer les compétences des GPIS (Groupement Parisien Inter-bailleurs de Surveillance) dans les logements sociaux ?

Kévin Havet précise que ce sont deux corps bien distincts. Le GPIS est géré par les bailleurs sociaux et la Ville de Paris. Ce sont donc des corps complémentaires et des passerelles doivent être créées pour passer d'un corps à l'autre. La mairie essaye de lui donner des compétences légales afin de pouvoir mettre des amendes par exemple.

Thématique : Propreté et cadre de vie

Intervenant ressource : Frédéric Badina-Serpette, Conseiller de Paris, délégué auprès du Maire du 18e chargé de la propreté de l'espace public, du réemploi et de l'économie circulaire

Les escaliers sont-ils dans les périmètres des équipes de propreté ? Bénéficient-ils du même niveau d'action des services de la Propreté que d'autres espaces ?

Effectivement c'est un vrai sujet. On a des incivilités classiques sur l'espace public mais particulièrement dans les escaliers du quartier. Les agents mettent la même vigueur pour réaliser leur travail mais les problématiques de propreté sont difficiles sur ces espaces particulièrement.

Nous allons revoir avec la DPE pour améliorer nos interventions sur l'entretien classique – passage d'une lance ou aspirateurs – ou parfois traiter des exceptions (graffitis etc…).

Absence de composteurs collectifs de quartier. Quelles sont les projets de la ville sur le sujet ? Proposition d'installation d'un composteur collectif. Projet du Moulin Vert lancé en 2019 mais qui n'a pas abouti suite au déménagement de la Maison du Zero Déchet

Il y a un plan de compost à Paris :
- pour étudier la faisabilité de mise en place de compost collectif,
- pour accompagner les copropriétés afin qu'elles s'équipent elles-mêmes.

Il faut au minimum 7 foyers pour bénéficier des aides et toutes les informations sont disponibles en ligne. Un maître composteur est également disponible pour accompagner les porteurs dans leurs démarches.

La principale difficulté aujourd'hui est que l'espace public est très encombré et que trouver le meilleur endroit est difficile. Nous regardons avec Gilles Ménède la meilleure solution afin que les solutions n'attirent pas d'incivilités ou de problématiques.

L'absence de toilettes publiques dans le quartier provoque des incivilités et détériore le cadre de vie du quartier.

C'est un sujet qui touche tout l'arrondissement. On ne peut pas en mettre partout et il faut de l'espace ; ce n'est pas le système le plus simple à réaliser.
Une toilette publique installée au bon endroit permet de gérer ces incivilités et nous regardons les potentialités sur le quartier. Une expérimentation est en cours aux Abbesses et nous reviendrons vers vous dès lors qu'un projet aura bien avancé.

Présence de dépôts sauvages – et également de dépôts de chantiers.

C'est un paradoxe. On ne peut pas nous dire aujourd'hui « je ne savais pas » : toutes les informations sont disponibles sur les modalités de dépôts des encombrants. Une page sur le site de la mairie est dédiée à cet effet : il est possible de prendre un rendez-vous avec l'application Dans Ma Rue.

Beaucoup d'habitants ne font pas appel à ces rendez-vous ce qui fait que des équipes doivent être réquisitionnées pour limiter l'impact des dépôts sauvages.

Il faut rappeler aux habitants les fonctionnalités de l'application Dans Ma Rue, les passages des collectes d'ordures ménagères et enfin les règles de gestion de déchets de chantier. Je rappelle que nous avons 2 déchetteries dans le 18ème : il y a donc toutes les possibilités de mettre ces déchets de chantiers dans une déchetterie.

Le but du jeu est d'avoir une communication globale simplifiée et facilitée afin d'être envoyée à tous ceux qui font le quotidien de nos rues ; les gardiens, les commerçants, les conseils syndicaux etc... J'espère avoir prochainement ce visuel avec toutes les localisations des bornes de l'arrondissement.

Enfin pour finir sur cette thématique, un projet de Trilib de bornes de collectes aura lieu sur l'année 2021 et le conseil de quartier sera intégré à ce projet et à la localisation de ces bornes.

Réponses aux questions du chat :

Un projet de compost collectif avait été mis en place il y a 1 an avec le service démocratie locale du 18ème et la maison du zéro déchet. J'ai fait un site web et une association appelée le Moulin Vert pour développer un projet de compost collectif et une vie citoyenne autour. Je désire le relancer et solliciter les élus et les services techniques à ce sujet.

Frédéric Badina : Nous allons prendre votre contact, puisque les initiatives d'habitants sur les composts à Montmartre sont rares.

Thématique : Aménagement et végétalisation

Intervenant ressource : Emile Meunier, Conseiller de Paris délégué auprès du Maire du 18e chargé de l'économie sociale et solidaire, référent du Conseil de quartier Montmartre et Gilles Ménèdes, Adjoint au Maire du 18e sur les espaces verts, la nature en ville, les espaces funéraires et la végétalisation de l'espace public, référent Conseil de Quartier Clignancourt Jules Joffrin.

Programme mixte de Elogie-SIEMP 4 bis rue Coustou

Emile Meunier : Un habitant a posé une question sur l'ordre du jour en demandant la nature du projet en réalisation au 4 bis rue Coustou. C'est un projet d'Elogie SIEMP de construction de 67 logements sociaux : 25 PLAI dont 2 adaptés, 27 PLUS et 15 PLS pour une superficie utile 5295,56m².

Il y aura l'installation d'une crèche associative de 66 berceaux, la végétalisation du toit et la mise en place de locaux commerciaux. J'ai demandé à Elogie SIEMP de faire une présentation aux habitants de ce projet.

Rue Lepic : quels sont les aménagements à venir ?

A l'angle de la rue Lepic et de la rue Puget, on a un retour de commerces de proximité. Un immeuble est en construction en R+2 pour accueillir notamment une boutique de pâtisserie artisanale.

Concernant l'aménagement de la rue Lepic, Antoine Dupont (l'élu aux mobilités et à la voirie) a suffisamment parlé et expliqué ; on végétalise, on redonne de la place aux piétons et on réinstalle des commerces de proximité. Des propositions seront présentées début 2021 et nous organiserons un temps spécifique à l'aménagement de la rue.

Quid de la sécurisation du jardin Frédéric Dard?

Gilles Ménède : Sur la sécurisation du jardin Frédéric Dard : la commande a été engagée de rehausser la clôture d'entrée ainsi que les grilles au-dessus de la place Marcel Aymé. Nous proposons aussi d'installer un jardin d'Émerveille. Il en existe un à Sevran afin de faire découvrir la nature sauvage aux enfants ; c'est très intéressant pour eux, un espace de culture et d'aventure, de reconnexion avec la nature aussi. Nous travaillons à identifier les différents crèches et écoles du quartier pour participer à ce projet.

Installations de bacs végétalisés au 111 rues Caulaincourt

Il faut utiliser le dispositif existant avec le permis de végétaliser. Le Maire du 18ème a souhaité accentuer la végétalisation de l'espace public il y a quelques années, et aujourd'hui nous avons plusieurs dizaines de milliers d'euros pour des actions de végétalisation. La mairie accompagne les porteurs de projets avec 4 prestataires formés à la végétalisation de l'espace public. N'hésitez pas à nous contacter pour utiliser ce dispositif.

Embellissement du square Jean-Baptiste Clément . Le terre-plein est un espace de biodiversité – des améliorations peuvent être toutefois envisagées.

C'est un espace de biodiversité que nous souhaitons conserver en tant que tel. Selon les moments il a pu paraitre mal entretenu et j'ai demandé aux services de réaliser un travail spécifique d'entretien sur ce lieu.

Dans le cadre concertation « 10m² en bas de chez vous » :

Avec l'élu référent, Emile Meunier, et Antoine Dupont en charge des mobilités, nous souhaitons donner la possibilité aux habitants de transformer 5 places de stationnements en espaces à végétaliser. 5 places de stationnements seront amenées à disparaitre au 8 Constantin Pecqueur. N'hésitez pas à venir vers nous sur ce sujet.

Projets Citoyen

Boite à livres sur Montmartre

Il n'y a pas de boite à livre dans le quartier. Dans le même temps, le service démocratie locale a été alerté de la sous-utilisation du Budget Participatif parisien « Boîte à livres » : des crédits peuvent être sollicités. Un groupe projet est à mettre en place prochainement : envoyer un mail à **cq18@paris.fr**

Atelier d'écriture de Montmartre

Alice, habitante du quartier, est à l'origine d'un atelier déjà réalisé en janvier 2020 d'écriture de la mémoire du quartier Montmartre. Le but est d'exprimer sa vision et son histoire du quartier à l'aide de l'écriture comme outil. Une seconde édition de cet atelier est prévue sur l'année 2021 dès que les conditions sanitaires le permettront.

Le service démocratie locale et Alice vous contacteront prochainement pour constituer les groupes pour participer à l'atelier.

La commune libre de Montmartre

De vraies-fausses élections auront lieu le 11 avril 2021 afin de célébrer la commune de Montmartre et son histoire. Des visites seront organisées avec des habitants membres de l'association et fins connaisseurs de l'histoire de la Commune. Une exposition au Musée de Montmartre sera réalisée entre avril et juin 2021.

Enfin, nous avions souhaité commérer la commune libre à l'occasion du centenaire par le fait de nommer une place du quartier Montmartre.

Radio 18

Un projet est proposé par une habitante du quartier de réaliser des activités autour de la radio pour les 13-21 ans. Le but est double : favoriser l'implication citoyenne et permettre une meilleure appropriation des ressources culturelles, sportives et de loisirs du territoire par les jeunes de l'arrondissement.

Le but est d'organiser 6 ateliers radios de 2 heures avec des jeunes du quartier. Nous travaillons avec le service démocratie locale pour l'organisation de ce projet.

Présentation du projet citoyen « Fresque Urbaine à Montmartre »

C'est un travail d'investissement de l'espace public. Les projets artistiques sur l'espace public sont des moyens très forts de transmission des valeurs. Ce sont des espaces ouverts à tout le monde où il est important de s'engager et de communiquer en direction de la population. L'art à ce pouvoir incroyable d'être en lien avec le quotidien des gens.

C'est pourquoi j'ai proposé le projet de réaliser une fresque dans l'espace public à Montmartre au Conseil de Quartier. L'engagement de ce projet est de mettre en lumière des femmes connues, représentantes de l'art à Montmartre, afin de mettre en valeur la féminité sur l'espace public. Le Street Art est un moyen d'expression ouvert à tous et j'ai souhaité donner un peu de mon art à la communauté des montmartroises et montmartrois.

Je dispose de plusieurs techniques : collage papier, photos, pochoirs... Le but est véritablement de mettre en avant des artistes femmes qui ont marqué Montmartre : Dalida, Suzanne Valadon, La Goulue. Nous allons développer ce projet dans les mois à venir.